

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
21810325700042

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Commune VIVIERS LES MONTAGNES

POSTE COMPTABLE DE : SGC CASTRES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	28
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	29
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	32
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	33
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	35
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	36

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	37
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	262 277,08
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00
		(si excédent) 66 470,65
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	262 277,08
		262 277,08
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	498 244,84
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 0,00
		(si solde positif) 35 816,24
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	498 244,84
		498 244,84
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	760 521,92
		760 521,92

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RE\ 042 ; RI\ 040 = DE\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES
II
A2
DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	81 500,00	0,00	63 800,00	63 800,00	63 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 200,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
014	Atténuations de produits	17 000,00	0,00	13 832,50	13 832,50	13 832,50
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	0,00	3 700,00	3 700,00	3 700,00
Total des dépenses de gestion des services		131 700,00	0,00	116 332,50	116 332,50	116 332,50
66	Charges financières	25 000,00	0,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00
67	Charges exceptionnelles	35 300,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	1 200,00		2 370,00	2 370,00	2 370,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	7 249,38		9 820,98	9 820,98	9 820,98
Total des dépenses réelles d'exploitation		200 449,38	0,00	204 023,48	204 023,48	204 023,48
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	58 583,00		58 253,60	58 253,60	58 253,60
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		58 583,00		58 253,60	58 253,60	58 253,60
TOTAL		259 032,38	0,00	262 277,08	262 277,08	262 277,08

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	262 277,08
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	164 700,00	0,00	151 700,00	151 700,00	151 700,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	1,00	1,00	1,00
Total des recettes de gestion des services		166 710,00	0,00	152 701,00	152 701,00	152 701,00
76	Produits financiers	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00
77	Produits exceptionnels	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	1 200,00		2 370,00	2 370,00	2 370,00
Total des recettes réelles d'exploitation		167 924,00	0,00	155 073,00	155 073,00	155 073,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	53 465,98		40 733,43	40 733,43	40 733,43
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		53 465,98		40 733,43	40 733,43	40 733,43
TOTAL		221 389,98	0,00	195 806,43	195 806,43	195 806,43

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	66 470,65
	=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	262 277,08
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	17 520,17
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES
II
A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	62 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	665 000,00	0,00	199 665,00	199 665,00	199 665,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	727 000,00	0,00	304 665,00	304 665,00	304 665,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	65 300,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	510,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		30 671,41	30 671,41	30 671,41
	Total des dépenses financières	65 810,00	0,00	95 671,41	95 671,41	95 671,41
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	57 175,00	57 175,00	57 175,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	792 810,00	0,00	457 511,41	457 511,41	457 511,41
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	53 465,98		40 733,43	40 733,43	40 733,43
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	53 465,98		40 733,43	40 733,43	40 733,43
	TOTAL	846 275,98	0,00	498 244,84	498 244,84	498 244,84

+

	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (1)	0,00
		=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	498 244,84

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	610 739,07	0,00	347 000,00	347 000,00	347 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	610 739,07	0,00	347 000,00	347 000,00	347 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VIVIERS LES MONTAGNES - ASSAINISSEMENT - BP - 2025

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	57 175,00	57 175,00	57 175,00
	Total des recettes réelles d'investissement	610 739,07	0,00	404 175,00	404 175,00	404 175,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation (4)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	58 583,00		58 253,60	58 253,60	58 253,60
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	58 583,00		58 253,60	58 253,60	58 253,60
	TOTAL	669 322,07	0,00	462 428,60	462 428,60	462 428,60
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	35 816,24
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	498 244,84

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

17 520,17

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE 023 + DE 042 - RE 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	63 800,00		63 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 000,00		35 000,00
014	Atténuations de produits	13 832,50		13 832,50
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 700,00		3 700,00
66	Charges financières	24 500,00	0,00	24 500,00
67	Charges exceptionnelles	51 000,00	0,00	51 000,00
68	Dot. Amortist, déprécial°, provisions	2 370,00	58 253,60	60 623,60
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	9 820,98		9 820,98
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		204 023,48	58 253,60	262 277,08

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	262 277,08
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	40 733,43	40 733,43
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	65 000,00	0,00	65 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	105 000,00	0,00	105 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	199 665,00	0,00	199 665,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	57 175,00	0,00	57 175,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30 671,41		30 671,41
Dépenses d'investissement – Total		457 511,41	40 733,43	498 244,84

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	498 244,84
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	151 700,00		151 700,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	1 000,00		1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1,00		1,00
76	Produits financiers	2,00	0,00	2,00
77	Produits exceptionnels	0,00	40 733,43	40 733,43
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	2 370,00	0,00	2 370,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		155 073,00	40 733,43	195 806,43

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	66 470,65
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	262 277,08
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	347 000,00	0,00	347 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		58 253,60	58 253,60
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	57 175,00	0,00	57 175,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		404 175,00	58 253,60	462 428,60

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	35 816,24
--	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	498 244,84
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	81 500,00	63 800,00	63 800,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	20 000,00	17 000,00	17 000,00
611	Sous-traitance générale	18 000,00	18 000,00	18 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	3 000,00	3 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	20 000,00	23 500,00	23 500,00
618	Divers	2 000,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	15 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	800,00	800,00	800,00
6378	Autres taxes et redevances	3 700,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 200,00	35 000,00	35 000,00
6410	Rémunérations du personnel	20 800,00	25 000,00	25 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	9 400,00	10 000,00	10 000,00
014	Atténuations de produits (7)	17 000,00	13 832,50	13 832,50
706129	Reverst redevance modernsat° agence eau	17 000,00	13 832,50	13 832,50
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	3 700,00	3 700,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	700,00	700,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	2 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		131 700,00	116 332,50	116 332,50
= (011 + 012 + 014 + 65)				
66	Charges financières (b) (8)	25 000,00	24 500,00	24 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00	24 500,00	24 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	35 300,00	51 000,00	51 000,00
672	Reverst excédent collectivité rattach	31 000,00	50 000,00	50 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 500,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	800,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	1 200,00	2 370,00	2 370,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	1 200,00	2 370,00	2 370,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	7 249,38	9 820,98	9 820,98
TOTAL DES DEPENSES REELLES		200 449,38	204 023,48	204 023,48
= a + b + c + d + e + f				
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	58 583,00	58 253,60	58 253,60
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	58 583,00	58 253,60	58 253,60
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		58 583,00	58 253,60	58 253,60
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		58 583,00	58 253,60	58 253,60
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		259 032,38	262 277,08	262 277,08
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (13)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	262 277,08
--	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, $DE\ 042 = RI\ 040$.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				III A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	164 700,00	151 700,00	151 700,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	87 000,00	103 700,00	103 700,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	17 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	60 700,00	48 000,00	48 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 000,00	1 000,00	1 000,00
74	Subventions d'exploitation	2 000,00	1 000,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	1,00	1,00
7588	Autres	10,00	1,00	1,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		166 710,00	152 701,00	152 701,00
76	Produits financiers (b)	2,00	2,00	2,00
7688	Autres	2,00	2,00	2,00
77	Produits exceptionnels (c)	12,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	10,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	2,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	1 200,00	2 370,00	2 370,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat ^o	1 200,00	2 370,00	2 370,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		167 924,00	155 073,00	155 073,00
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (8) (9)	53 465,98	40 733,43	40 733,43
777	Quote-part subv invest transf cpté résul	53 465,98	40 733,43	40 733,43
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		53 465,98	40 733,43	40 733,43
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		221 389,98	195 806,43	195 806,43
+ RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00
+ R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)				66 470,65
=				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				262 277,08

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				III B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	62 000,00	105 000,00	105 000,00
2156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	90 000,00	90 000,00
2158	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	60 000,00	15 000,00	15 000,00
21758	Autres matériel technique (mise à dispo)	2 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	665 000,00	199 665,00	199 665,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	665 000,00	199 665,00	199 665,00
316	Opération d'équipement n° 316 (5)	0,00	0,00	0,00
317	Opération d'équipement n° 317 (5)	0,00	0,00	0,00
328	Opération d'équipement n° 328 (5)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		727 000,00	304 665,00	304 665,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	65 300,00	65 000,00	65 000,00
1641	Emprunts en euros	60 000,00	55 000,00	55 000,00
1687	Autres dettes	5 300,00	0,00	0,00
16878	Remboursements des autres dettes	0,00	10 000,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	510,00	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	510,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	30 671,41	30 671,41
Total des dépenses financières		65 810,00	95 671,41	95 671,41
458121	25021-A642 (6)	0,00	450,50	450,50
458122	25022-A2505 (6)	0,00	1 075,00	1 075,00
458123	25023-A2483 (6)	0,00	925,00	925,00
458124	25024-A622 (6)	0,00	1 250,00	1 250,00
458125	25025-A615 (6)	0,00	1 250,00	1 250,00
458126	25026-A2544 (6)	0,00	1 915,00	1 915,00
458127	25027-A497 (6)	0,00	500,00	500,00
458128	25028-A475 (6)	0,00	8 250,00	8 250,00
458129	25029-A677 (6)	0,00	1 250,00	1 250,00
458130	25030-A0516 (6)	0,00	2 250,00	2 250,00
458131	25031-A2250 (6)	0,00	1 250,00	1 250,00
458132	25032-A0755 (6)	0,00	1 250,00	1 250,00
458133	25033-A2501 (6)	0,00	2 250,00	2 250,00
458134	25034-A619 (6)	0,00	1 250,00	1 250,00
458135	25035-A0636 (6)	0,00	500,00	500,00
458136	25036-A0464-0465 (6)	0,00	780,00	780,00
458137	25037-A0627 (6)	0,00	500,00	500,00
458138	25038-A0572 (6)	0,00	500,00	500,00
458139	25039-A2429 (6)	0,00	500,00	500,00
458140	25040-A0604 (6)	0,00	500,00	500,00
458142	25042-A0750 (6)	0,00	2 250,00	2 250,00
458143	25043-A0494 (6)	0,00	827,00	827,00
458144	25044-A0491 (6)	0,00	827,00	827,00
458145	25045-A0649 (6)	0,00	500,00	500,00
458146	25046-A0525 (6)	0,00	1 250,00	1 250,00
458147	25047-A0564 (6)	0,00	500,00	500,00
458148	25048-A0584 (6)	0,00	2 250,00	2 250,00
458149	25049-A2512 (6)	0,00	3 750,00	3 750,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
458150	25050-A0577 (6)	0,00	1 750,00	1 750,00
458151	25051-A0624 (6)	0,00	500,00	500,00
458152	25052-A0749 (6)	0,00	2 930,00	2 930,00
458153	25053-A2499 (6)	0,00	500,00	500,00
458154	25054-A2111 (6)	0,00	1 250,00	1 250,00
458155	25055-A0578 (6)	0,00	500,00	500,00
458156	25056-A0468 (6)	0,00	500,00	500,00
458157	25057-A0614 (6)	0,00	1 250,00	1 250,00
458158	25058-A0666-A0667 (6)	0,00	500,00	500,00
458159	25059-A0471 (6)	0,00	1 925,00	1 925,00
458160	25060-A2496 (6)	0,00	3 750,00	3 750,00
458161	25061-A0481 (6)	0,00	1 030,00	1 030,00
458162	25062-A0483 (6)	0,00	240,50	240,50
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	57 175,00	57 175,00
TOTAL DEPENSES REELLES		792 810,00	457 511,41	457 511,41
040	<i>Opérat^e ordre transfert entre sections (7) (8)</i>	53 465,98	40 733,43	40 733,43
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	53 465,98	40 733,43	40 733,43
1391	<i>Subventions d'équipement</i>	53 465,98	0,00	0,00
13911	<i>de la collectivité de rattachement</i>	0,00	40 733,43	40 733,43
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		53 465,98	40 733,43	40 733,43
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		846 275,98	498 244,84	498 244,84
+				
		RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00	
+				
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00	
=				
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	498 244,84	

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				III B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	610 739,07	347 000,00	347 000,00
131	Subvention d'équipement reçues	610 739,07	0,00	0,00
1318	des tiers	0,00	347 000,00	347 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	610 739,07	347 000,00	347 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
458221	25021-A642 (5)	0,00	450,50	450,50
458222	25022-A2505 (5)	0,00	1 075,00	1 075,00
458223	25023-A2483 (5)	0,00	925,00	925,00
458224	25024-A622 (5)	0,00	1 250,00	1 250,00
458225	25025-A615 (5)	0,00	1 250,00	1 250,00
458226	25026-A2544 (5)	0,00	1 915,00	1 915,00
458227	25027-A497 (5)	0,00	500,00	500,00
458228	25028-A475 (5)	0,00	8 250,00	8 250,00
458229	25029-A677 (5)	0,00	1 250,00	1 250,00
458230	25030-A0516 (5)	0,00	2 250,00	2 250,00
458231	25031-A2250 (5)	0,00	1 250,00	1 250,00
458232	25032-A0755 (5)	0,00	1 250,00	1 250,00
458233	25033-A2501 (5)	0,00	2 250,00	2 250,00
458234	25034-A619 (5)	0,00	1 250,00	1 250,00
458235	25035-A0636 (5)	0,00	500,00	500,00
458236	25036-A0464-0465 (5)	0,00	780,00	780,00
458237	25037-A0627 (5)	0,00	500,00	500,00
458238	25038-A0572 (5)	0,00	500,00	500,00
458239	25039-A2429 (5)	0,00	500,00	500,00
458240	25040-A0604 (5)	0,00	500,00	500,00
458242	25042-A0750 (5)	0,00	2 250,00	2 250,00
458243	25043-A0494 (5)	0,00	827,00	827,00
458244	25044-A0491 (5)	0,00	827,00	827,00
458245	25045-A0649 (5)	0,00	500,00	500,00
458246	25046-A0525 (5)	0,00	1 250,00	1 250,00
458247	25047-A0564 (5)	0,00	500,00	500,00
458248	25048-A0584 (5)	0,00	2 250,00	2 250,00
458249	25049-A2512 (5)	0,00	3 750,00	3 750,00
458250	25050-A0577 (5)	0,00	1 750,00	1 750,00
458251	25051-A0624 (5)	0,00	500,00	500,00
458252	25052-A0749 (5)	0,00	2 930,00	2 930,00
458253	25053-A2499 (5)	0,00	500,00	500,00
458254	25054-A2111 (5)	0,00	1 250,00	1 250,00
458255	25055-A0578 (5)	0,00	500,00	500,00
458256	25056-A0468 (5)	0,00	500,00	500,00
458257	25057-A0614 (5)	0,00	1 250,00	1 250,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
458258	25058-A0666-A0667 (5)	0,00	500,00	500,00
458259	25059-A0471 (5)	0,00	1 925,00	1 925,00
458260	25060-A2496 (5)	0,00	3 750,00	3 750,00
458261	25061-A0481 (5)	0,00	1 030,00	1 030,00
458262	25062-A0483 (5)	0,00	240,50	240,50
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	57 175,00	57 175,00
TOTAL RECETTES REELLES		610 739,07	404 175,00	404 175,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat^e ordre transfert entre sections (6) (7)	58 583,00	58 253,60	58 253,60
28156	Matériel spécifique d'exploitation	4 148,00	3 818,60	3 818,60
28158	Autres matériels, outillage technique	54 435,00	54 435,00	54 435,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		58 583,00	58 253,60	58 253,60
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		58 583,00	58 253,60	58 253,60
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		669 322,07	462 428,60	462 428,60
+				
		RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00	
+				
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (9)	35 816,24	
=				
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	498 244,84	

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 316 (1)
LIBELLE : Branchement

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	9 130,47	a	0,00	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 195,71	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	4 195,71	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 934,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 934,76	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00
20	Immobilisations Incorporelles	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 317 (1)
LIBELLE : Station épuration

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	88 812,21	a	0,00	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 125,68	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	1 125,68	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	87 686,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	87 686,53	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailer les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 328 (1)
LIBELLE : Assainissement Vacant

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	5 364,00	a	0,00	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles	5 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	5 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)		Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détallier les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
						Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuelisé	Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé QIN
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				1 220 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)				1 220 000,00									
0000324440	Entreprise CRCAM NORD MIDI-PYRENEES SCE GESTION DES PRETS	30/05/2022	28/06/2022	31/12/2022	450 000,00	F		0,950	0,953	S	X Echéance constante	A-1	
07028431	Entreprise BPO	29/02/2008	01/03/2008	01/09/2008	175 000,00	F		4 590	4 597	A	C	A-1	
153238	Etablissement CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	20/11/2023	10/02/2024	10/02/2024	450 000,00	V		3 400	3 528	T	X Echéance constante	A-1	
2005168	SA CAISSE EPARGNE DU TARN	11/07/2005	25/07/2006	25/07/2006	145 000,00	F		3 900	3 199	A	X Echéance constante	A-1	
1643 Emprunts en devises (Total)								0,00					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)								0,00					

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux initial		Emprunts et dettes à l'origine du contrat			
							Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuel	Devise	Perio- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00							
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00							
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00							
1681 Autres emprunts (total)					0,00							
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00							
1687 Autres dettes (total)					0,00							
Total général					1 220 000,00							

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (10)	Montant couvert (10)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N				Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		922 968,32					35 572,28	21 525,78	0,00	
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		922 968,32					35 572,28	21 525,78	0,00	
00003244440		0,00	A-1	409 644,58	22,42	F		0,953	16 411,80	3 852,74	0,00	
07028431		0,00	A-1	56 000,00	7,67	F		4,557	7 000,00	2 570,40	0,00	
153238		0,00	A-1	447 622,06	58,83	V		3,528	2 458,80	14 998,12	749,70	
2005168		0,00	A-1	9 701,68	0,50	F		3,199	9 701,68	104,52	2 117,40	
1643 Emprunts en devise (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? Q/N (10)	Montant couvert éventuelle (11)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice
						Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
Total général	0,00			922 968,32			35 572,28	21 525,78	0,00
									2 877,48

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de bâtonnière, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCBB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régis à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 78a.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couvert-ure éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)													
Échange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00									0,00	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00									0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00									0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00									0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00									0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6688.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6688.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7/68.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunne)						
Nombre de produits	4	0	0	0	0	
% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	922 968,32	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapation)						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
Nombre de produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures						
Nombre de produits					0	
% de l'encours					0,00	
Montant en euros					0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS***Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)***

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	35 816,24	35 816,24
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	35 816,24	35 816,24

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	35 816,24	35 816,24
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	35 816,24	35 816,24

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	136 404,84	136 404,84
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	58 253,60	58 253,60
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-78 151,24	-78 151,24

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES			A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	136 404,84	I
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	65 000,00	65 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	55 000,00	55 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	10 000,00	10 000,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	71 404,84	71 404,84
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	40 733,43	40 733,43
020	Dépenses imprévues	30 671,41	30 671,41

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES			A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	58 253,60	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	58 253,60	58 253,60
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28156	<i>Matériel spécifique d'exploitation</i>	3 818,60	3 818,60
28158	<i>Autres matériels, outillage technique</i>	54 435,00	54 435,00
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 155 073,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II 0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)		CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
				EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 * 6 = 4,8 ETPT.

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)				IV	
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	FONDEMENT DU CONTRAT (4)	NATURE DU CONTRAT (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)					
Agents occupant un emploi non permanent (7)					
TOTAL GENERAL					

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,
TECH : Technique,
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

CULT : Culturel.

SP : Sportif.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP).

332-23-1 : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2 : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire, dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (- 10 000 hab.) dont la quotité de suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-5 : Contrat territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne rempli avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10 et 333-12.

343-1-343-3 : Emplois supérieurs : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L327).

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labelisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE